**No 7978**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

**PROJET DE LOI**

**portant création d’un lycée à Luxembourg et modification de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l’Etat pour l’exercice 2022**

Afin de garantir l’égalité des chances pour tous les élèves, le Ministère de l’Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse s’est engagé à mettre en place un système scolaire où chaque enfant peut trouver sa place. Etant donné que la population scolaire devient de plus en plus hétérogène, il s’avère nécessaire d’adapter l’offre scolaire nationale aux caractéristiques linguistiques et culturelles des élèves. C’est ainsi que le Ministère entend continuer ses efforts en matière de diversification de l’offre scolaire, notamment par l’extension du réseau des écoles internationales publiques.

Force est en effet de constater qu’au cours des dernières années, la demande pour les programmes d’enseignement international a constamment augmenté, de sorte que les écoles européennes agréées comptaient un total de 4.719 élèves à l’année scolaire 2020/2021. L’enseignement international public a absorbé une grande partie de la croissance générale du nombre d’élèves induite par le solde migratoire et l’augmentation de la durée de scolarisation.

Actuellement, il existe cinq écoles internationales publiques sur le territoire du Grand-Duché :

- l’Ecole internationale de Differdange & Esch-sur-Alzette (EIDE), inaugurée en 2016 ;

- l’Ecole internationale Edward Steichen-Clervaux, inaugurée en 2018 ;

- l’Ecole internationale de Mondorf-les-Bains, inaugurée en 2018 ;

- le « Lënster Lycée International School », inaugurée en 2018 ;

- l’Ecole internationale Mersch - Anne Beffort (EIMAB), inaugurée en 2021.

Afin de compléter ce réseau d’écoles et d’offrir le programme international dans chaque région du pays, le présent projet de loi prévoit la création d’une nouvelle école européenne sur le territoire de la Ville de Luxembourg. L’« Ecole Internationale Gaston Thorn » fonctionnera selon les principes d’une école européenne agréée et offrira trois ordres d’enseignement : une école européenne primaire, une école européenne secondaire et une voie de préparation à l’école européenne.

Contrairement aux écoles européennes privées, l’Ecole Internationale Gaston Thorn sera ouverte à tous les élèves et ne donnera aucune priorité aux enfants de parents qui travaillent dans une institution européenne. L’offre scolaire de l’école ne s’adressera non seulement aux élèves résidents qui désirent bénéficier d’un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel, mais également aux jeunes qui ne résident que temporairement au Grand-Duché.

L’Ecole Internationale Gaston Thorn ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2022/2023 et offrira dans une première phase trois sections linguistiques (germanophone, francophone et anglophone). Les élèves auront ultérieurement la possibilité de choisir leur première langue parmi le français, l’allemand, l’anglais, le portugais, l’italien ou l’espagnol, et ceci dès l’école primaire. Afin de faciliter l’intégration des élèves étrangers, l’apprentissage de la langue luxembourgeoise sera obligatoire pour tous les élèves de l’école primaire et des classes de l’école secondaire jusqu’au niveau S3 inclus.

Le concept pédagogique de l’école reposera sur trois piliers thématiques, à savoir les compétences numériques, les valeurs démocratiques et l’éducation musicale. La formation mènera au baccalauréat européen ou donnera accès à une formation professionnelle internationale.

L’Ecole Internationale Gaston Thorn fonctionnera en journée continue et accueillera environ trois cents élèves répartis sur deux sites, à savoir :

- une école primaire à Cessange ;

- une école secondaire, des classes d’accueil et des classes de la voie de préparation à Merl, dans le bâtiment « Blumm » sur le Campus Geesseknäppchen.

A terme, l’Ecole Internationale Gaston Thorn s’installera dans le quartier du Limpertsberg.